



ENTREMONT LE VIEUX

Le conseil municipal vous informe ... n°14

Juillet 2017

Le mot du maire

Madame, Monsieur, Chers Amis,

Pour la prochaine rentrée scolaire, la commune a pris un certain nombre de décisions avec comme unique objectif le bon fonctionnement de notre école dans l'intérêt des enfants.

Tout d'abord, nous n'avons pas souhaité revenir à la semaine de quatre jours comme nous en avons la possibilité. Cette décision a été prise en accord avec les communes de St Pierre d'Entremont pour permettre un temps de réflexion suffisant dans l'hypothèse d'une évolution pour les prochaines années. Les temps d'activités périscolaires (le vendredi après-midi pour l'école d'Entremont Le Vieux) constituent pour les enfants un temps précieux pour découvrir des activités dans des domaines très variés.

D'autre part, à partir de la rentrée, la cantine scolaire sera gérée directement par la commune. Pendant des décennies, cette cantine a été gérée par les parents d'élèves avec le soutien financier de la commune. L'association n'est plus en mesure d'assumer cette charge, faute de personnes souhaitant s'impliquer.

Nous tenons à remercier toutes les personnes bénévoles qui ont fait vivre ce service indispensable à l'école.

Durant l'été, la commune accueille de nombreux touristes avec des retombées économiques importantes : hébergements, commerces, musée, etc... Nous souhaitons pouvoir offrir aux personnes qui fréquentent notre région le meilleur accueil possible. Nous devons tous être impliqués pour donner une bonne image de la Chartreuse.

De nombreuses animations sont organisées durant l'été (voir l'agenda de ce bulletin). Nous espérons que vous serez nombreux à participer et à faire partager ces moments de convivialité.

Je vous souhaite à tous un très bon été.

Le Maire,
Jean-Paul CLARET.

Sommaire

Le mot du Maire	p.1
Les coupes de bois en forêt privée.....	p.2
Traversée d'Epernay.....	p.2
Signalétique d'information.....	p.3
Sécheresse : la Savoie en alerte.....	p.3
Règlement du terrain multi-sports.....	p.3
Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP)....	p.4
Ecole : exercice incendie.....	p.4
Auberge des Entremonts.....	p.4
Le tri du verre : un geste utile et solidaire. p.5	
Le four du Grand Carroz.....	p.5
Règles de bon voisinage : le bruit.....	p.5
Elaboration du PLUI H.....	p.5
A Verdun sur les pas de nos soldats.....	p.6
Les rencontres estivales 2017 du musée....	p.7
Tournoi de pétanque.....	p.7
Les nuits des étoiles.....	p.8
Festival Les Nuits d'été.....	p.8
Fête paroissiale.....	p.8
Fête des paysans et artisans.....	p.8
Agenda.....	p.8

Mairie d'Entremont le Vieux

Epernay
73670 Entremont le Vieux

Téléphone : 04 79 65 82 48

Télécopie : 04 79 65 86 67

Messagerie :

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

Site internet :

www.entremont-le-vieux.com



Très bon été 2017

Les coupes de bois en forêt privée

Le code forestier encadre la gestion forestière. En particulier, il régleme les coupes de bois lorsqu'elles ne sont pas prévues dans un document de gestion durable.

Qu'est-ce qu'un document de gestion durable (DGD) ?

* Pour la forêt publique il s'agit des documents d'aménagement mis en œuvre par l'ONF sous la responsabilité des communes ou de la personne morale propriétaire de la forêt.

* Pour la forêt privée (sujet qui nous intéresse dans cet article) les documents de gestion durables sont :

- plan simple de gestion agréé (PSG). Le PSG est obligatoire pour les propriétés forestières de plus de 25 ha (d'un seul tenant ou non) et facultatif pour les propriétés de plus de 10 ha. Un PSG peut également être mis en œuvre de façon volontaire et concertée dès lors que la surface boisée totale est supérieure à 10 ha ;
- Le règlement type de gestion approuvé (RTG) ;
- Le code des bonnes pratiques sylvicoles (CBPS).

Que se passe-t-il si ma forêt n'est pas dotée d'un document de gestion durable ?

En Savoie, l'arrêté 2006-326 du 13 octobre 2006 instaure des seuils de surface en matière d'autorisation de défrichement et de coupe.

Ainsi, dans les bois et forêts ne présentant pas de garantie de gestion durable, **les coupes d'un seul tenant supérieures ou égales à 1 ha et enlevant plus de la moitié du volume des arbres de futaie ne peuvent être réalisées que sur autorisation du Préfet** (article L124-5 CF).

Cas particulier des forêts soumises à obligation de PSG et qui en sont dépourvues : l'autorisation concerne alors toutes les coupes, sans condition de surface ou de volume.

La coupe que j'envisage de faire est soumise à autorisation. Que dois-je faire ?

La demande d'autorisation est effectuée soit par le propriétaire forestier, soit par l'acquéreur de la coupe auprès de la direction départementale des territoires (DDT) au moins quatre mois avant d'entreprendre la coupe, au moyen du formulaire

CERFA 12530*03, disponible sur <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>.

La DDT saisit le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) pour donner son avis technique : toute coupe améliorable doit être améliorée. Une visite de terrain peut être organisée durant la phase d'instruction.

Dans tous les cas, la DDT peut (article R.312-20 CF), soit :

- autoriser la coupe ;
- subordonner son autorisation à des modifications techniques (date de réalisation de la coupe, sa surface, sa nature, son volume) ;
- subordonner son autorisation à la réalisation de travaux ultérieurs de reconstitution et d'entretien dans un délai précisé ;
- refuser la coupe.

Que se passe-t-il si l'autorisation n'est pas demandée ou pas respectée ?

Le fait de procéder à une coupe abusive est puni d'une amende qui ne peut être supérieure à quatre fois et demie le montant estimé de la valeur des bois coupés dans la limite de 20 000 euros par hectare parcouru par la coupe pour les deux premiers hectares et de 60 000 euros par hectare supplémentaire.

Peuvent être poursuivis tous les éventuels responsables de la coupe : propriétaire, usufruitier, gestionnaire, acquéreurs et autres bénéficiaires de la coupe.

Et après la coupe ?

Le code forestier prévoit une **obligation générale de reconstitution après coupe rase**, au titre de la gestion durable, qui s'applique, que la forêt soit dotée ou non d'un document de gestion durable, à la personne pour le compte de qui la coupe est réalisée (l'usufruitier ou autre détenteur de droit réel, l'ancien propriétaire de la forêt lorsqu'il a vendu juste après coupe, etc.), ou, à défaut, au propriétaire du sol.

Cette obligation de reconstitution s'applique à tous les bois et forêts dès lors que la surface de coupe rase est supérieure à 0,5 ha et qu'elle se situe dans un massif boisé d'une étendue supérieure à 4 ha en l'absence de régénération ou reconstitution naturelle satisfaisante. Ces mesures nécessaires au renouvellement de peuplements forestiers doivent être réalisées dans les 5 ans qui suivent le début de la coupe.

Le non-respect de cette obligation de reconstitution après coupe rase constitue un délit forestier sanctionné par une amende de 1.200 €/ha exploité (article L .163-2 CF) en sus de l'obligation qui reste de reconstituer le peuplement forestier.

Contrôles réalisés par les DDT ?

La DDT dispose tous les ans d'une base de données cartographiques identifiant tout changement d'état du sol issue de la comparaison d'images satellites. Cet outil permet de repérer toutes les coupes et de cibler les contrôles sur les coupes non autorisées. La DDT dressera procès-verbal suite à ces contrôles si l'infraction est avérée.

Qui contacter pour plus d'information ?

Direction départementale des territoires de la Savoie - L'Adret - 1 Rue des Cévennes - 73011 CHAMBERY Cedex
standard : 04.79.71.73.73 - ddt@savoie.gouv.fr

La traversée d'Epernay

Suite à plusieurs réunions de concertation avec les habitants d'Epernay il a été décidé, à titre expérimental, de mettre en place deux chicanes sur la traversée d'Epernay sur la RD 912. Ces chicanes en bois seront positionnées vers l'escalier de l'école pour la première, et en amont du carrefour avec la RD 45 pour la seconde. Ceci nous permettra de vérifier si la sécurité est améliorée dans la traversée du chef-lieu et alors d'envisager leur positionnement à titre définitif.

Signalétique d'information locale (SIL)

Un groupe de professionnels (hébergeurs, artisans, agriculteurs,...) ont souhaité rendre leur activité visible depuis les voies de circulation. Depuis le début de l'année ils ont entrepris des démarches pour implanter des panneaux de signalisation le long de la RD 912 et de la RD 45.

Cette démarche, qui relève d'une initiative privée, a été accompagnée par la mairie, en partenariat avec le Conseil départemental et le Parc naturel régional de Chartreuse, en particulier pour veiller au respect de la réglementation sur la SIL.

Le financement de cette opération est entièrement privé.

Sécheresse : la Savoie en situation d'alerte

L'ensemble du territoire savoyard connaît une situation de vigilance vis-à-vis de la sécheresse depuis cet hiver. La situation continue d'évoluer défavorablement.

En effet, ces dernières semaines, malgré les derniers apports pluviométriques, le niveau des débits des cours d'eau a à nouveau amorcé une phase de décroissance, liée notamment à l'épisode de chaleur marqué de juin.

Les prévisions météorologiques pour les semaines à venir annoncent des remontées de températures et une probable ré-aggravation de la situation des sols superficiels. Les débits minimum biologiques de petits cours d'eau sont déjà atteints par endroits.

Après consultation du comité départemental de suivi de la ressource en eau et des étiages et de la Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature de la Savoie, le Préfet de la Savoie a placé les deux territoires suivants en **situation d'alerte pour les eaux superficielles** (arrêté préfectoral n° 2017-0854 du 30 juin 2017) :

- bassin de gestion Lac du Bourget / Albannais / Bauges ;
- bassin de gestion Avant-Pays savoyard.

Cette décision implique la mise en place de mesures de restriction des usages visant à limiter les consommations d'eau non indispensables dans le but de réserver la ressource aux usages prioritaires et de sauvegarder les écosystèmes aquatiques :

- le lavage des véhicules hors stations professionnelles
- de 8h à 20h : l'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, stades et espaces sportifs de toute nature (les jardins potagers ne sont pas concernés).
- le fonctionnement des fontaines publiques en circuit ouvert (les bassins)
- le lavage des voiries sauf impératif sanitaire
- le remplissage des piscines privées sauf première mise en eau pour livraison après construction
- les prélèvements directs dans le milieu hydraulique superficiel dits domestique
- les vidanges de piscines sauf justification sanitaire

Dans ce cadre, les prélèvements directs dans les rivières pour des usages domestiques sont interdits, dès lors que le débit minimum compatible avec le maintien de la vie aquatique n'est plus garanti.

L'application des restrictions est susceptible de faire l'objet de contrôles pouvant toucher l'ensemble des usagers. Tout contrevenant aux dispositions de l'arrêté s'expose à une peine d'amende de 5ème catégorie (jusqu'à 1500 € et, si récidive, jusqu'à 3000 €).

Les dispositions du présent arrêté sont valables au plus tard jusqu'au 30 septembre 2017.

Cependant les présentes dispositions pourront être prorogées, annulées ou renforcées en fonction de la situation météorologique et hydrologique.

Prenez connaissance de l'**arrêté préfectoral** sur le site Internet de la commune, rubrique «ACTUALITES».

Règlement pour l'utilisation du terrain multi-sports

Ce terrain se veut être un **lieu de partage des pratiques sportives**, avec **l'esprit qui va avec** :

solidarité, cohabitation, respect des autres usagers...

Plusieurs types d'activités sportives peuvent y être pratiquées : tennis, hand-ball, basket-ball, football...

Afin de préserver la structure du revêtement au sol, les cycles et autres rollers sont interdits.

L'utilisation de ce terrain par tous (résidents permanents, vacanciers, personnes de passage...) implique une cohabitation et collaboration de chacun, à savoir :

- Il est demandé aux personnes pratiquant des jeux collectifs de bien vouloir laisser leur place aux amateurs de Tennis, si ces derniers se présentent au terrain multi-sports. En effet, la commune met désormais à votre disposition un stade engazonné à la sortie du village, en direction de Saint Pierre d'Entremont.
- Lors de l'utilisation du terrain multi-sports, pour des sports collectifs, il est demandé aux utilisateurs de remettre le filet de tennis en place, à leur départ.
- Toute détérioration constatée doit faire l'objet d'un signalement en Mairie.

NOUS COMPTONS SUR LE CIVISME ET LA COLLABORATION DE CHACUN POUR QUE CE TERRAIN PUISSE CONTINUER A RASSEMBLER AUTOUR DES VALEURS SPORTIVES DANS LE RESPECT DE CHACUN



Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

Cette année encore les enfants bénéficieront des temps d'activités périscolaire, le vendredi après midi. Après un commun accord avec les mairies de Saint-Pierre Isère et Savoie, la semaine de 4 jours et demi est maintenue pour l'année scolaire 2017-2018. Une réflexion est en cours pour l'année scolaire suivante, l'Etat laissant aux collectivités le libre choix de cette organisation.

Les enfants de maternelle et élémentaire ont apprécié les activités mises en place par les ATSEM et divers intervenants extérieurs : danse, astronomie, découverte des paysages et de la nature, activités créatives, rugby, musique, jeux de société....

Cette organisation est coordonnée par L'AADEC. La participation financière de 50€ par enfant reste inchangée .

Ecole : exercice incendie



Le vendredi 12 mai 2017 au matin, un exercice incendie a été organisé à l'école par le centre de secours et la municipalité d'Entremont le Vieux. Après installation de deux fumigènes dans l'escalier de l'école, une fumée dense s'est propagée dans l'ensemble du bâtiment. L'alarme a été déclenchée et les secours appelés par le personnel enseignant, vers 9 h 40. L'évacuation des élèves s'est déroulée dans le calme. Puis, les véhicules des pompiers venus des casernes d'Entremont le Vieux et de Chambéry sont arrivés afin de mener une manoeuvre la plus proche possible de la réalité. Une douzaine de pompiers y ont participé sous le regard attentif des enfants.

L'objectif de cet exercice est d'apprendre à avoir un comportement sûr en cas d'incendie ou de sinistre menaçant, de tester l'efficacité des consignes prévues, de faciliter l'intervention des services de secours, d'échanger des informations pour en tirer des conclusions et enfin d'améliorer les points qui doivent l'être.

Auberge des Entremonts



Depuis le jeudi 4 mai 2017, l'Auberge des Entremonts est ouverte. Le personnel prend ses marques dans une nouvelle cuisine et les clients sont accueillis dans une salle de restauration flambant neuve.

Le tri du verre, un geste utile et solidaire

La préservation des ressources naturelles, l'économie d'énergie, la protection de l'environnement sont autant d'avantages au recyclage des emballages en verre, le seul matériau recyclable à 100% et à l'infini !

Sur le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse (CCCC), en plus d'être un geste pour l'environnement, le recyclage du verre est aussi un geste pour la lutte contre le cancer.

En effet, la CCCC reverse à la Ligue contre le Cancer une partie des bénéfices générés par la collecte du verre : l'association perçoit 3,05 € par tonne de verre recyclée. Ce partenariat, mis en place depuis 2014, a été renouvelé pour trois ans.

En 2016, grâce au geste de chacun, la contribution s'est élevée à 1 823 € pour 598 tonnes de verre collectées.

Une somme qui permet à la Ligue de financer la recherche contre le cancer, mais aussi l'aide aux malades et la prévention au niveau local.

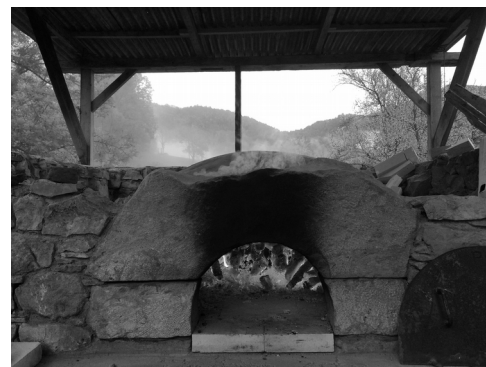
Alors, n'hésitez plus et apportez votre verre dans les points d'apport volontaire !



Four du Grand Carroz



En restaurant le four du Grand Carroz grâce aux subventions municipales pour les matériaux, les habitants s'attellent à sauvegarder un élément essentiel de l'histoire du hameau et espèrent bien ainsi recréer un lieu de convivialité.



Règles de bon voisinage : le bruit

Afin de bien vivre ensemble, les travaux de bricolage et de jardinage, utilisant des appareils à moteur thermique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30,
- les samedis de 9h à 12 h et de 15h à 19h,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

selon l'arrêté préfectoral portant réglementation des bruits de voisinage dans le département de la Savoie, en date du 9 janvier 1997.



Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI H) du Cœur de Chartreuse

Informez vous et faites part de vos remarques !

→A la mairie, ou à la Communauté de communes Cœur de Chartreuse, aux horaires et jours d'ouverture habituels:

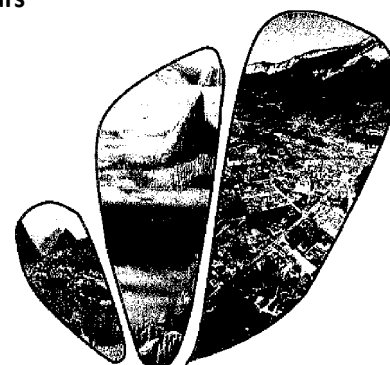
- Consultez les supports et synthèses des réunions publiques et esquisses du projet d'Aménagement et de développement durable
- Faites nous part de vos remarques dans le registre papier prévu à cet effet

→Sur le site www.coeurdechartreuse.fr, rubrique PLUi

- Téléchargez les supports et synthèses des réunions publiques, atlas cartographique
- Suivez l'avancement du document
- Faites nous part de vos remarques dans le registre numérique prévu à cet effet

→En écrivant à:

- Communauté de communes Cœur de Chartreuse- 2, Pôle Tertiaire- ZI Chartreuse Guiers- 38 380 ENTRE DEUX GUIERS
- Contact: 04 76 66 81 74 - accueil@cc-coeurdechartreuse.fr



A Verdun sur les pas de nos soldats

L'association Mémoire des Entremonts vient, dans le cadre de ses travaux de recherche sur les soldats Entremonts de la Première Guerre Mondiale, d'effectuer un voyage de 4 jours dans la région de Verdun.

Les visites suivantes ont ponctué notre voyage :

A Reims :

- la cathédrale Notre-Dame, lieu du baptême de Clovis et du sacre de nombreux rois, et le palais du Tau, ancien palais des Archevêques qui abrite les statues originales déposées, le trésor et les tapisseries de la cathédrale.

A Verdun:

- le Mémorial, musée consacré à l'histoire et à la mémoire de la bataille de Verdun,
- la Citadelle Souterraine dont les 4 km de galeries ont servi pour le commandement, de base logistique d'une importance vitale pour le déroulement de la bataille de Verdun. C'est dans ce lieu que fut choisi le soldat inconnu qui est inhumé sous l'Arc de Triomphe à Paris,
- l'Ossuaire de Douaumont qui réunit dans un même repos les restes non identifiés de 130000 soldats français ou allemands recueillis dans le chaos des champs bouleversés,
- le village détruit de Fleury devant Douaumont. Ce village comme 8 autres a été déclaré « *Mort pour la France* » mais bien qu'il n'y ait plus d'habitant, a toutefois un maire nommé par le préfet.

Ces visites nous ont montrés l'horreur de la guerre, et la souffrance de tous ces hommes et de cette région.

Après un tour dans la ville où nous avons pu admirer la cathédrale Notre Dame, sa crypte et le cloître, nous avons assisté en soirée à un magnifique spectacle son et lumière sur 14-18 « *Des flammes...à la lumière* ».

En Argonne :

- Nous avons parcouru le « *Ravin du Génie* », 3^{ème} ligne française, là où se reposaient les soldats avant de retourner en première ligne à 1.2 km, là où se tenait l'état major, le médecin, les cuisines, l'oratoire et le cimetière provisoire, là où les hommes passaient le temps en écrivant à leur famille ou en créant des objets.

- La Haute Chevauchée avec son Ossuaire, et ses profonds entonnoirs, produits par l'explosion de mines souterraines (la plus grosse était allemande et avait 52 tonnes d'explosifs) dont le but était de détruire les lignes ennemies, nous a beaucoup impressionnés.

- Au bois de la Gruerie, nous avons écouté le récit de la bataille du 14 juillet 1915 décrite dans son carnet par François Chautemps. Il fallait du courage et de la bravoure à ces soldats pour se lancer dans la bataille en ne sachant pas s'ils en reviendraient vivants !

- A la Main de Massiges, avec les explications d'Eric Marchal, passionnant et passionné par la remise en état de ce site, en nous déplaçant dans les tranchées, nous avons pu comprendre la vie difficile et dangereuse des soldats dans les tranchées.

- Puis nous sommes allés admirer les chefs d'œuvre de Raymond Kneip, ornemaniste métallique en couverture (fabricant de coqs de clocher, de girouettes...), meilleur ouvrier de France.

Tout au long de notre parcours, nous nous sommes arrêtés dans les nécropoles militaires pour rendre hommage aux 9 soldats entremonts qui y reposent (Janet Maitre Jean Marie, Brun Joseph, Billon Laurent, Droguet Pierre, Baffert Jean Joseph, Grattier Albert, Serpollet Laurent Camille, Mollard Jean Louis, Collicard Pierre) et pour évoquer les 7 autres qui ont été portés disparus dans ces lieux (Berthet François, Serpollet Joseph, Derbettan Billon Florentin, Rigaud Monin Claudius, Claret Florentin, Burlet Joseph, Marroliat Antony).

A Aÿ en Champagne sur le chemin du retour, nous avons visité la cave Daudy *Mère et Fille* où nous avons découvert l'élaboration du champagne.

Ce fut un voyage plein d'émotions et de respect pour tous ces hommes qui ont donné leur jeunesse et parfois leur vie pour que nous soyons ce que nous sommes aujourd'hui.

« On oubliera,

Les voiles de deuils, comme des feuilles mortes tomberont,

L'image du soldat disparu s'effacera lentement dans le cœur de ceux qu'il aimait tant... »

- Roland Dorgeles, les Croix de bois, 1919 -

Pour ne pas oublier et pour reconnaître, à Ceux qui ont combattus, à Ceux qui sont morts, quelque chose qui nous dépasse aujourd'hui de la grandeur et du courage.

Chantal PIN, Mémoire des Entremonts, vous donne rendez vous début novembre 2017 pour la prochaine exposition sur la guerre de 14-18. Le thème de l'exposition sera «La vie dans les Entremonts pendant la Grande Guerre».



Cirque burlesque : « Éléance »

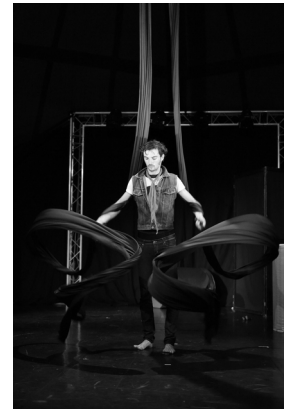
Par Théo Chevreuil

Mercredi 9 août 2017 à 18h

Le spectacle « Éléance » est un joyeux mélange de numéro burlesque et d'acrobatie aérienne. *Les aventures d'éléance nous entraînent dans la dérision de soi et le lâcher-prise à travers un juste mélange de grâce aérienne, d'acrobatie burlesque et de dressage d'une bête féroce. Le public est invité à saisir le moment présent, cet instant T où l'artiste se concentre et le spectateur vit pleinement ses émotions.*

Durée : 30 minutes. Tarif : 5,00 € (gratuit pour les moins de 4 ans). Sur réservation au 04.79.26.29.87.

Ce spectacle bénéficie du soutien du Conseil Départemental de la Savoie dans le cadre du dispositif « Savoie en scènes ».



Cirque burlesque «Éléance»

Spectacle : « Cataplume »

Par la Compagnie Déblok Manivelle

En partenariat avec l'Office de Tourisme Cœur de Chartreuse dans le cadre du « Festival des Enfants Gâtés »

Mercredi 23 août 2017 à 18h

Sur Cataplume, planète des poésies, Paprika et Cannelle, se disputent vivement pour défendre l'une la rime, l'autre la prose au dessus du mur qui les sépare. Aucune n'est prête à composer avec l'autre. Jusqu'au jour où le mur casse et provoque leur curiosité. Elles s'ouvrent alors à l'autre, explorant la richesse des différences.

Durée : 45 minutes. Tarif : 5,00 € (gratuit pour les moins de 4 ans). Public familial. Sur réservation dans les accueils de l'Office de Tourisme Cœur de Chartreuse et en ligne sur chartreuse-tourisme.com



Spectacle «Cataplume»

Exposition temporaire « Poétique d'une estive »

Exposition photo & vidéo d'Alexis Bélar et Tomas Bozzato

2 avril 2017 – 11 mars 2018

« Poétique d'une estive » est une exposition photo et vidéo qui raconte l'Alpette, un territoire du massif de Chartreuse. Deux artistes portent un regard documentaire et poétique sur ce paysage de montagne et les usages de ce lieu vivant où se croisent différents personnages.

En accès libre aux heures d'ouverture du musée.



Exposition «Poétique d'une estive»

Atelier « Gravure préhistorique »

Tous les jeudis du 13 juillet au 17 août 2017 à 10h

Les enfants découvrent les techniques artistiques utilisées par les hommes préhistoriques pour peindre et graver avant de créer leur propre chef-d'œuvre qu'ils peuvent ensuite emporter à la maison.

Durée : 1 h. A partir de 6 ans. Tarif : 5,00 €. Sur réservation.



Atelier «Gravure préhistorique»

Atelier préhistorique « Lampe à huile »

Tous les vendredis du 14 juillet au 18 août 2017 à 10h

Les enfants apprennent les techniques de modelage de l'argile et mettent la main à la pâte pour réaliser et décorer leur lampe à huile.

Durée : 1 h. A partir de 6 ans. Tarif : 5,00 €. Sur réservation.

Horaires d'ouverture

Juillet et août, tous les jours de 10h à 12h30 et de 14h à 18h.

Réservation au 04 79 26 29 87

Tournoi de pétanque le samedi 22 juillet

Le ski club d'Entremont le Vieux organise un tournoi de pétanque le samedi 22 juillet à Entremont le Vieux sur le terrain de sport derrière le camping de l'Ourson.

Inscriptions des doublettes à partir de 13h30

Début du tournoi à 14h30

Buvette et restauration sur place

Contact : 06.85.24.06.20



SAMEDI 22 JUILLET

TOURNOI DE PETANQUE

Organisé par le ski club Entremont le Vieux



**TERRAIN DE SPORT
« au bord du Cozon »
ENTREMONT LE VIEUX
(derrière le camping de l'Ourson)**

10€ / doublette

3 parties minimum
Enfants accompagnés
A partir de 8 ans

Programme
13h30 inscriptions doublettes
14h30 début tournoi

SUR PLACE RESTAURATION – BUVETTE
Contact : 06.85.24.06.20

Les nuits des étoiles du 28 juillet 2017 (21h) au 30 juillet 2017 (2h)

Lieu : Parking Auberge N.D. des Bruyères, station du Désert d'Entremont

Organisateur : Club d'astronomie Paul Gidon

Rassemblement public autour de télescopes et lunettes, mis en oeuvre par des astronomes amateurs, pour observer le ciel nocturne. En cas de mauvaise météo pendant les soirées (28 & 29 juillet), repli dans une salle hors-sac pour une soirée exposé/vidéo.

Festival Les Nuits d'été le vendredi 11 août 2017 à Entremont le Vieux

Dans le cadre du festival Les Nuits d'été 2017, un concert est programmé à l'église d'Entremont le Vieux le vendredi 11 août 2017 à 20h30. Une oeuvre de Mozart sera interprétée :



GRAN PARTITA

Sérénade

Avec : **Rémy Sauzedde, Alice Barrat** : hautbois ; **Gilles Vuillerme, Elsa Loubaton** : clarinettes ; **Pierre Dubier, Lise Guillot** : cors de basset ; **Pierre Burnet, Agnès Chopin, Joffrey Portier, Benoît Durand** : cors ; **Marc Duvernois, Mehdi El Hammami** : bassons ; **Emilie Martin** : contrebasse ; **Jean-Philippe Grometto** : direction.

Voici l'un des très grands chefs d'oeuvre de Mozart. Écrite pour ses amis musiciens virtuoses de Mannheim, cette sérénade pour instruments à vent aux dimensions et à l'instrumentation inhabituelles, transcende le cadre rituel du divertimento. Entrée recueillement, profonde tendresse, tragique et joie intense, l'équilibre mozartien est à son comble.

Billetterie dès le 17 juillet à l'office de tourisme de Saint Pierre

Tarifs pour un concert : 14 € (tarif plein) et 7 € (tarif réduit de 5 à 26 ans)



Fête paroissiale le mardi 15 août 2017 à Entremont le Vieux

Vous êtes bienvenus à la fête paroissiale d'Entremont le Vieux qui sera déroulée le 15 Août sur la place du village.

Buvette et vente de pâtisseries à partir de 11h30

Repas champêtre et musical, animé par le groupe vocal « la boîte vocale » à partir de 12h30 (salle polyvalente en cas de pluie)

Vous pouvez dès à présent réserver vos places en téléphonant au 06.38.11.69.73 ou au 06.72.82.35.30

Cette fête annuelle est organisée par l'AEP et le bénéfice de la journée participera au financement de l'aménagement du chœur et la réfection de l'autel de l'église.

Fête des paysans et artisans le dimanche 20 août 2017 à Entremont le Vieux



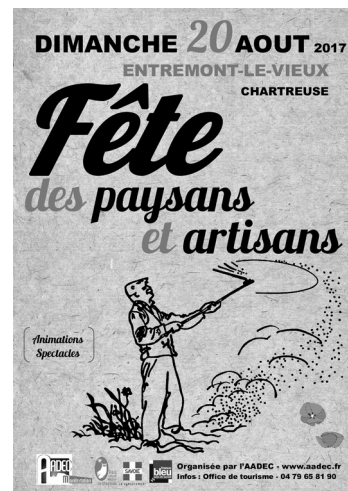
Marché artisanal, animations, ateliers et expositions donneront naissance à la 42^{ème} édition de la Fête des paysans et artisans.

Découvrez plus de 70 artisans qui se réunissent pour animer des démonstrations et faire découvrir un artisanat spécifique.

Cette année, la création de bijoux et la customisation sont à l'honneur!

Se cultiver, découvrir, apprendre, sont les trois maîtres mots de la manifestation. Dans cet esprit, les enfants sont privilégiés : des jeux et animations leur seront réservés tout au long de la journée.

Vous retrouverez également la traite des vaches, le lancer de bottes de paille et des animations tout public.



« Entremont le Vieux

Le conseil municipal vous informe... »

est édité par la mairie d'Entremont le Vieux.

Directeur de la publication :
Jean-Paul CLARET

Responsable de la publication :
Jacques D'HOOGHE

Comité de rédaction :
Cellule communication

Tirage :
400 exemplaires

AGENDA

Samedi 22 juillet 2017	Tournoi de pétanque à Entremont le Vieux
Du 28 juillet au 30 juillet 2017	Nuits des étoiles
Mercredi 9 août 2017 à 18h	Cirque burlesque «Elégance» au musée
Vendredi 11 août 2017	Festival Les Nuits d'été à Entremont le Vieux
Mardi 15 août 2017	Fête paroissiale
Dimanche 20 août 2017	Fête des paysans et artisans
Mercredi 23 août 2017	Spectacle «Cataplume» au musée